



Grenoble, le 5 mai 2015

Communiqué de presse

Demandes d'acquisition de la nationalité française par mariage

La préfecture de l'Isère vous informe que toutes les demandes d'acquisition de nationalité française par mariage du département de l'Isère seront désormais reçues et instruites uniquement par les services de la préfecture depuis le lundi 4 mai 2015.

Les demandes sont à adresser par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Isère
DICII - SII - Naturalisation
12, Place de Verdun
CS 71046
38021 GRENOBLE cedex 1

Toutes les informations relatives à la composition des dossiers et à leur transmission sont également disponibles à l'accueil de sous-préfecture et de la préfecture et sur www.isere.gouv.fr

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr -

